

# Réponse du CCBE à l'appel à contributions de la Commission européenne sur la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030

30 juillet 2025

---

*Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 46 pays, soit plus d'un million d'avocats européens.*

Le CCBE se réjouit de pouvoir répondre à l'appel à contributions de la Commission européenne sur la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030.

Le CCBE considère que l'égalité des genres et la protection contre la discrimination, ainsi que contre les préjudices physiques et mentaux sexistes ne sont pas des positions politiques mais des droits humains fondamentaux. Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, dans la Convention européenne des droits de l'homme et dans les traités de l'UE, qui établissent collectivement l'égalité et la non-discrimination comme des valeurs fondamentales et des obligations juridiques contraignantes.

À ce titre, la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est une question de respect de l'état de droit et de la dignité de toutes les personnes physiques, et non un sujet de débat politique ou d'opportunisme. Les droits fondamentaux, par nature, doivent être protégés et promus indépendamment de l'évolution du climat politique ou des divergences idéologiques. La politisation de l'égalité entre les femmes et les hommes sape son statut de droit universel et inaliénable et risque d'éroder les protections juridiques et les progrès sociétaux réalisés dans ce domaine. Le CCBE souligne donc que la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes doit être considérée comme un devoir essentiel de toutes les institutions démocratiques et de tous les systèmes juridiques et ne doit faire l'objet ni de négociations politiques ni de compromis.

Les violences et discriminations sexistes restent des problèmes persistants dans toute l'Union européenne et qui compromettent la jouissance de droits tels que la dignité, la sécurité et l'égalité de protection devant la loi. Il est capital de s'attaquer à ces problèmes pour parvenir à une société juste et démocratique. La prévalence actuelle des violences sexistes, comme en témoignent les enquêtes récentes de l'UE évoquées dans l'appel à contributions, démontre la nécessité urgente de mesures coordonnées et efficaces pour protéger les droits de toutes les personnes physiques, quel que soit leur genre.

Le CCBE insiste sur la nécessité de renforcer le soutien, la protection et l'accès à la justice des victimes de violences sexistes. Les victimes doivent pouvoir signaler les violences en toute sécurité, être traitées avec dignité et bénéficier d'une assistance juridique et d'une protection efficaces tout au long de la procédure judiciaire. Garantir l'accès à la justice est un élément essentiel du respect des droits fondamentaux et de la lutte contre les discriminations et les violences sexistes.

Le CCBE rappelle l'importance d'une formation spécialisée et du renforcement des capacités de tous les professionnels du système judiciaire, dont les avocats, les juges, les procureurs, la police et les autres acteurs concernés. Une telle formation est primordiale pour permettre aux professionnels de réagir de manière appropriée aux cas de violences sexistes, de défendre les droits des victimes et de lutter de manière efficace contre les stéréotypes et les préjugés qui peuvent entraver l'accès à la justice. Le CCBE soutient les initiatives visant à promouvoir une formation continue et spécialisée dans ce domaine.

En outre, le CCBE souligne l'importance cruciale d'un financement adéquat et durable des systèmes d'aide juridique dans toute l'Union européenne<sup>1</sup>. L'accès à l'aide juridique est fondamental pour garantir que toutes les personnes physiques, en particulier les victimes de violences sexistes, puissent exercer leurs droits et obtenir des recours effectifs, indépendamment de leurs moyens financiers. L'aide juridique doit être disponible, accessible et de haute qualité afin de garantir un accès adéquat à la justice.

Les barreaux peuvent également jouer un rôle important dans le soutien aux victimes de violences sexistes, notamment par des activités de sensibilisation et de promotion des bonnes pratiques au sein de la profession d'avocat. Le CCBE encourage la poursuite de la coopération entre les barreaux, les organisations de la société civile et les autorités publiques afin de garantir une approche globale et centrée sur les victimes dans la lutte contre les violences sexistes et dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CCBE invite la Commission à s'assurer que la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030 place la protection des droits fondamentaux au cœur de ses priorités en mettant un accent fort sur le renforcement du soutien, de la protection et de l'accès à la justice des victimes de violences sexistes, sur le soutien à la formation et au renforcement des capacités des professionnels de la justice, ainsi que sur la garantie d'un financement adéquat des systèmes d'aide juridique dans toute l'UE. Le CCBE reste disposé à mettre son expertise au service de la réalisation de ces objectifs et de la protection des droits fondamentaux de tous, quel que soit leur genre.

---

1

[https://www.ccbe.eu/fileadmin/speciality\\_distribution/public/documents/ACCESS\\_TO\\_JUSTICE/ATJ\\_Guides\\_recommendations/FR\\_AtJ\\_20230331\\_CCBE-Recommendations-on-legal-aid.pdf](https://www.ccbe.eu/fileadmin/speciality_distribution/public/documents/ACCESS_TO_JUSTICE/ATJ_Guides_recommendations/FR_AtJ_20230331_CCBE-Recommendations-on-legal-aid.pdf)